



Le leadership de la direction d'école : facteur clé de la réussite

Pour diffusion immédiate

Québec, 22 septembre 2016 - C'est de façon passionnée et déterminée que la présidente de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles, Mme Danielle Boucher, est venue présenter au ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, la position de l'AQPDE face aux éventuelles modifications à la LIP proposées dans le projet de loi 105.

Une intervention basée sur une prémisse qu'elle a martelée tout au long de sa présence au salon rouge de l'Assemblée nationale; **le leadership des directions d'école et la réussite scolaire sont indissociables.** «**Oui nous sommes des gestionnaires, des gestionnaires de la réussite**» a-t-elle lancé au ministre qui a laissé tomber un : «Je vous entends bien» à la grande satisfaction de la délégation de l'AQPDE sur place.

Bien que le mémoire soit plus exhaustif, la présidente de l'AQPDE a attiré l'attention du ministre sur 3 modifications qu'elle juge fondamentales.

Le Comité de répartition des ressources

Pour la présidente de l'AQPDE, ce comité formé de gestionnaires, est un lieu privilégié de discussions et de consensus avec la direction générale et le personnel-cadre de la commission scolaire. Il s'agit d'un comité qui sépare le politique de l'administratif; un lieu d'échange, de collaboration. Au ministre, elle a fait comprendre: « On veut que les décisions qui sont prises en lien avec la gestion d'un établissement soient prises en fonction de : Est-ce que ça va amener une plus-value pour la réussite des élèves ? Est-ce que ça va répondre au besoin des milieux ? Ça, pour nous, c'est un incontournable » a-t-elle réitérée.

Principe de subsidiarité

Mme Boucher n'est pas contre une intervention exceptionnelle du ministre, mais demeure convaincue que la communication pendant l'implantation de la loi est un incontournable. « C'est une pratique collaborative que vous êtes en train de vouloir implanter. Si on veut collaborer, il faut se parler. Ça va permettre d'éviter le mur à mur, l'imposition de certaines décisions et répondre aux besoins de tous les milieux » a affirmé la présidente.

Comité d'implantation de la loi après son adoption

Enfin, elle a tenu à préciser que les directions d'école possèdent une énorme volonté de réussite, et qu'elles ont besoin d'être soutenues, « Oui à de la formation ciblée. Il faut avoir les outils sur toute forme de pratiques collaboratives que l'on peut mettre en place dans notre milieu »

Au sortir de sa présentation, Mme Boucher s'est dite satisfaite de l'écoute du ministre, précisant qu'il devra considérer le leadership des directions d'école s'il veut atteindre les objectifs qu'il s'est lui-même fixés.

Vous pouvez visionner la présentation de L'AQPDE ici :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-68979.html>

30

Pour information :

Carl Langelier
Directeur des communications / Affaires publiques AQPDE
carl.langelier@aqpde.ca